

Article 49 Contribution de sport et de formation

La FST prélève par cartouche d'ordonnance fournie (munitions achetées et munitions de fête) et par cartouche d'entraînement de match GC fournie par la Fédération à un prix avantageux, une contribution de sport et formation.

Pour les munitions qui ne sont pas remise en tant que munitions d'ordonnance par l'organisateur ou qui sont fournies par les participants (sans munitions d'entraînement de match GC), la contribution de sport et de formation doit également être versée. Elle est prélevée sur chaque coup de concours.

La contribution de sport et de formation est comprise dans la finance de participation et doit être décomptée par l'organisateur. Le décompte doit être établi au moyen du formulaire mis à disposition par la FST.

Le montant de la contribution de sport et de formation est fixé par l'organe compétent selon les statuts et s'élève à :

Genre de munitions	Contribution
Fusil 300 – munitions d'ordonnance, resp. cartouches d'entraînement de match GC cal. 5.6mm/7.5mm	5 centimes/coup (compris dans le prix d'achat)
Fusil 300 – munitions spéciales, au maximum jusqu'au cal. 8mm	10 centimes/coup de concours
Carabine 10m – projectiles cal. 4.5mm (.177")	3 centimes/coup de concours
Carabine 50m – cartouches à percussion latérale cal. 5.6mm (.22"lr)	10 centimes/coup de concours
Pistolet 25/50m – cartouche d'ordonnance cal. 7.62mm/9mm	5 centimes/coup (compris dans le prix d'achat)
Pistolet 25/50m – cartouche à percussion latérale cal. 5.6mm (.22"lr) et pistolet – cartouche GC cal. 7.62mm/9.65mm	10 centimes/coup de concours
Pistolet 10m – projectiles cal. 4.5mm (.177")	3 centimes/coup de concours

Libération de la limite de distinction aux bonnes cibles

Je rends attentif les organisateurs, ou est le seuil critique des limites de distinction.

Trop bas, il influencera le bénéfice et trop haut, la participation diminuera et causera également un bénéfice amoindri.

Le juste milieu sera certainement trouvé, sinon le comité SNTS aura la possibilité de pallier les excès.